



## huissier mauvaises sommes réclamées

Par **frome88**, le **14/09/2019** à **15:50**

Bonjour,

Mon ex conjointe a fait appel à un huissier pour réclamer des pensions sur un vieux jugement auquel je ne pensais plus car nous nous étions remis ensemble entre temps. J'ai donc payer pendant plus d'un an ces sommes en échéance à l'huissier. Or mon ex conjointe a menti lors de la déclaration de la somme à réclamer. En effet elle a omis de dire à l'huissier qu'elle avait aussi réclamé ses même mois à la CAF en tant que Allocation Soutien Familial. Donc la somme que l'huissier me réclame est erronées de 800 euros! L'huissier était il en droit de vérifier tout ça avant de me réclamer cette somme? Est il dans l'obligation de me déduire automatiquement cette somme des sommes dues si je peux lui apporter la preuve que mon ex conjointe a déjà reçu ses même mois de pensions?

Merci beaucoup.

Cordialement.